

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE COIN DES PETITES SOURIS LIMITEE	Numéro de permis 412021	Date d'inspection Le 14 décembre 2021	
Nom de l'établissement Le coin des petites souris		Numéro de téléphone (506) 523-7477	
Adresse 9573 rue Main Richibucto NB E4W 4C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Marie-Lise LeBlanc-Carrière		Titre du poste Gestionnaire	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	09 nov. 2021	09 nov. 2021
Commentaires : Une structure de jeux fixe dans l'aire de jeux extérieure n'a pas la profondeur de surface protectrice requise. L'Exploitante doit s'assurer que la bonne quantité de surface protectrice soit en place avant que les enfants soient autorisés à utiliser la structure de jeux. L'Exploitante indique que les enfants ne seront pas permis de l'utiliser jusqu'à ce qu'une surface protectrice soit placée au printemps. La lacune est maintenant conforme.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	09 nov. 2021	09 nov. 2021
Commentaires : Le plan de la vérification de l'équipement fixe n'a pas été rempli pour l'année 2021. Cette vérification doit être menée mensuellement. L'Exploitante a préparé une nouvelle liste et a effectué la vérification de l'équipement fixe durant l'inspection. Elle demandera l'assistance de son personnel pour compléter la liste de vérification mensuellement. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	09 nov. 2021	09 nov. 2021
Commentaires : Deux canettes de crème à raser sont rangées dans une armoire qui n'est pas verrouillée. Les produits toxiques doivent être verrouillés sous clé. Lorsque porté à l'attention de l'Exploitante, les canettes ont été rangées sous clé. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	09 nov. 2021	09 nov. 2021
Commentaires : L'Inspectrice a observé une bouteille de médicament rangé au-dessus du réfrigérateur dans la cuisine dont la porte est déverrouillée. Les médicaments doivent être verrouillés sous clé. Lorsque portée à l'attention de l'Exploitante, le médicament a été rangé dans une armoire verrouillée. La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

Lors de l'inspection, l'Inspectrice a observé le jeu extérieur et intérieur ainsi que l'heure du diner et de la sieste.

Le ratio est conforme au moment de l'inspection.

Commentaires généraux

Toutes les exigences pour le renouvellement ont été satisfaites.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2021  
\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Gisèle Daigle

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2021  
\_\_\_\_\_  
Date